

## Qui peut adhérer à la SFT ?

Tout traducteur professionnel\* en activité peut adhérer au syndicat :

- en tant que **membre titulaire** (s'il est installé en France) ou **correspondant** (s'il est installé en dehors du territoire français), s'il exerce son activité depuis un an ou plus  
ou
- en tant qu'**adhérent à titre probatoire**, s'il exerce son activité depuis moins d'un an.

À ce titre, les traducteurs titulaires depuis moins d'un an d'un master en traduction ou d'un diplôme équivalent sont admis.

*\* Est considéré traducteur professionnel celui qui est rémunéré pour son travail et exerce en conformité avec la législation du pays où il est installé. La SFT est un syndicat professionnel qui regroupe uniquement des traducteurs professionnels en exercice.*

## Principaux avantages de l'adhésion

Adhérer à la SFT, c'est :

- appartenir à une famille professionnelle unie par un Code de déontologie ;
- rencontrer vos collègues et échanger avec eux ;
- accéder à toutes les listes de diffusion générales ou thématiques et échanger avec des collègues de tous horizons ;
- participer à des manifestations et formations de qualité partout en France, à des tarifs préférentiels ;
- participer aux manifestations et formations proposées par nos partenaires internationaux membres de la FIT ;
- participer activement aux chantiers de nos différentes Commissions (Code de déontologie, Enquête sur les pratiques tarifaires et salariales, Technologie de l'information et de la Communication...);
- recevoir Trad'Zine, lettre d'information de la SFT, s'abonner à notre revue Traduire au tarif adhérent ;
- participer aux travaux des réseaux franco-allemand, franco-espagnol, franco-anglais et franco-néerlandais ;
- figurer (membres titulaires et correspondants non-salariés seulement) dans l'annuaire des adhérents en ligne ;
- avoir la possibilité d'apposer une pastille « membre de la SFT » sur vos cartes de visite, votre site Internet, et autres supports ;
- bénéficier de conseils juridiques gratuits en appelant le 0 821 020 113 du lundi au vendredi ;
- bénéficier d'une assurance mutuelle et d'une assurance RCP à des tarifs de groupe ;
- bénéficier de tarifs étudiés sur l'achat de produits ou services (outils de TAO, dictionnaires, et d'autres).

## Conditions d'adhésion

- Être traducteur en activité
- Souscrire au code de déontologie de la SFT
- Exercer **à titre professionnel**
- Exercer **légalement**

Des justificatifs vous seront réclamés pour prouver ces deux dernières conditions.

## Cotisation

Cotisation annuelle\* : 195 €  
Droits d'admission : 40 €  
(nouveaux adhérents)

\* La cotisation est due pour l'année complète (du 1er janvier au 31 décembre), même en cas d'adhésion en cours d'année.

## Contact

### Société française des Traducteurs

6 rue Laferrière  
75009 Paris

Tél : 03 29 46 46 34  
Email : [secretariat@sft.fr](mailto:secretariat@sft.fr)  
[www.sft.fr](http://www.sft.fr)